



## PREFET DU JURA

Service départemental d'incendie et de secours  
du Jura

Le Préfet du Jura,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

### ARRÊTÉ N° 2015 - 1

**OBJET** : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Scaphandriers Autonomes Légers du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles :

- L 1424-1 à 1424-50 ;
- R 1424-1 à R 1424-55 ;

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 relatif aux interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2010 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;

VU l'arrêté n° 2012-1186 du 4 décembre 2012 modifié portant règlement intérieur du SDIS du Jura ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2013 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura à Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle technique opérationnel et ont effectué le nombre de plongées requis ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

### ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la liste d'aptitude opérationnelle des **Scaphandriers Autonomes Légers** du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

DEGRÉ DE SPECIALISATION	CIS D'APPARTENANCE	QUALIFICATION	QUALIFICATION " SURFACE NON LIBRE "	PRÉNOM, NOM
CONSEILLER TECHNIQUE S.A.L.	DOLE	60 m	OUI	Laurent BOUCHOT
CHEF D'UNITÉ S.A.L.	DOLE	60 m	OUI	David FERRINI
		60m	OUI	Loïc FAIVRE
		60 m	OUI	Lionel MACARD
	ORCHAMPS	60 m	OUI	Yann HUOT
S.A.L	DOLE	30 m	NON	Cyril LECOINTE
		40 m	OUI	Arnaud MAGGIOTTO
		40 m	OUI	Stéphane PARIS
		40 m	NON	Armel SOSSONG
		40 m	NON	Alexandre DELACROIX
	LONS LE SAUNIER	60 m	OUI	Mathieu PERNOT
		40 m	NON	Lionel AMIOT

**Article 2** Seuls les plongeurs inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leur qualification ;

**Article 3** L'Adjudant Laurent BOUCHOT est désigné Conseiller Technique Départemental du DDSIS pour les secours en milieu subaquatique ;

**Article 4** L'arrêté préfectoral n° 610 du 26 juin 2014 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des Scaphandriers Autonomes Légers du Service Départemental d'Incendie et de Secours est abrogé ;

**Article 5** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publications ;

**Article 6** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du SDIS.

Fait à Montmorot, le 05 JAN. 2015

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Jura,



Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE